

Programme
Du 29 avril
au 1^{er} juillet

Des idées pour la maison

L'équipe encadrante

Le directeur :
Nicolas HAMER

Adjointe :
Malorie JAFFRES

**La responsable espace-jeune et animateur
enfance-jeunesse :**
Maddy VRILLON DU BUIT

Les animateurs enfance :
Julien RAYNAL - Noémie MAUDET - Maëlys CARNOT -
Audrey DA COSTA - Anaïs LE TENO -
Typhaine LE DUFF- Thaïna PAUGAM (Stage BAFA) -
Romane MAZEAS (Stage BAFA)

Comment s'inscrire ?

Permanences
Les mardis et vendredis :
De 13h30 à 16h

Par le portail famille :
[http://saint-thonan.portail-
defi.net](http://saint-thonan.portail-defi.net)
à l'aide de vos identifiants

@ Par mail :
maison.enfance@saint-thonan.fr

Par téléphone :
02 98 40 18 60
06 07 73 23 15
02 98 40 13 33 (Mairie)

Pour une bonne organisation du
service au niveau de l'encadrement
et de la prévision des repas, **il est
IMPERATIF de s'inscrire une
semaine avant la date retenue.**

Horaires d'ouverture :
De 7h à 19h

Accueil de l'après-midi : 13h30

Mercredi 29 avril
*Organisateur de bureau
Cadre 3D Nature*

Mercredi 27 mai
*J'apprends à dessiner
Tomate*

Mercredi 3 juin
*Arc en ciel
Crochet*

Mercredi 10 juin
*Ours journal
Origami en fleur*

Mercredi 6 mai
*Glace cuisinée
Cheveux en pétard*

Mercredi 17 juin
*Guirlande décorative
Facteur n'est pas passé*

Jeudi 7 mai
*Promenade dans les bois
Peinture libre*

Mercredi 13 mai
*Fleur 3D
Grande maquette*

Mercredi 24 juin
*Memory de la nature
Poisson gesticule*

Mercredi 20 mai
*Mobile suspendu
Bracelet brésilien*

Mercredi 1 juillet
*Course des pétales
Aquarium*

Les tarifs de l'ALSH sont calculés en fonction du
quotient familial.
Les tarifs varient selon la commune de résidence.
Ploudaniel est signataire de la convention.

Quotient familial	Journée	1/2 jour	Repas	Sorties
QF 1 : < 700 €	5,00 €	3,50 €	3,20 €	3,20 €
QF 2 : entre 701 € et 1000 €	12,50 €	7,00 €	3,20 €	3,20 €
QF 3 : entre 1001 € et 1200 €	13,50 €	9,00 €	3,20 €	3,20 €
QF 4 : entre 1201 € et 1400 €	15,50 €	10,50 €	3,20 €	3,20 €
QF 5 : entre 1401 € et 1600 €	16,50 €	11,50 €	3,20 €	3,20 €
QF 6 : > 1 601 €	17,50 €	12,50 €	3,20 €	3,20 €
Commune hors convention	28,50 €	18,75 €	3,50 €	3,20 €

Les familles doivent transmettre à la Mairie leur
attestation CAF ou MSA précisant le quotient
familial. Sans cette attestation, le tarif QF 4 sera
appliqué systématiquement.